

Lexique ou vocabulaire ?

Si l'usage commun emploie concurremment les termes de vocabulaire et de lexique, il existe cependant une distinction dans leurs attributions spécifiques, malgré certains usages quasi synonymes.

Le lexique est à l'origine un dictionnaire, tel le lexicon de Montaigne. Ce mot désigne, par extension de sens, le dictionnaire succinct regroupant les termes utilisés dans un domaine spécialisé. Ainsi, la plupart des manuels scolaires possèdent-ils un lexique, ou glossaire. Ces deux termes recouvrent alors la même signification.

Le lexique désigne aussi le recueil de mots employés par un auteur dans ses œuvres (cf le lexique hugolien), étudié sous l'angle qualitatif de sa complexité, alors que le vocabulaire du même auteur concerne les termes qu'il emploie dans l'exercice quotidien de la parole.

Parallèlement, on parle de vocabulaire pour désigner l'ensemble des termes disponibles pour une personne donnée. Dans cette acception, les mots « lexique » et « vocabulaire » ne sont encore que partiellement synonymes. Dans ce cas, et contrairement à l'opposition entre « lexique » et « vocabulaire » développée précédemment à propos du vocabulaire et du lexique d'un auteur, le vocabulaire a un sens plus restreint que le lexique. En effet, l'acception du terme « lexique » est quantitativement beaucoup plus vaste que celle du terme « vocabulaire ». Le vocabulaire apparaît donc comme un sous-ensemble du lexique : il se restreint à l'usage des mots de la langue dont dispose une personne, alors que celui de « lexique » s'étend à l'ensemble de tous les mots de la langue dont fait usage l'ensemble des locuteurs partageant ce même mode de communication. Le vocabulaire est l'ensemble des termes disponibles et facilement mobilisables par l'élève ou l'apprenant, ceux qu'il est en mesure de comprendre (*vocabulaire passif*) et ceux qu'il est capable de réutiliser dans un discours construit (*vocabulaire actif*).

Le lexique représente également l'ensemble des mots et des idiomes de la langue d'une communauté discursive restreinte, cet ensemble étant considéré abstraitement comme constitutif du code de cette langue. Le lexique est constitué en sous-unités, les lexèmes, identifiés comme des unités de sens minimales, ou encore, comme des éléments significatifs appartenant au lexique. Les lexèmes s'opposent en cela à d'autres marqueurs comme les morphèmes qui n'ont pas d'existence linguistique autonome et assument un statut flexionnel en se contentant de fournir des indications sur le fonctionnement de la langue (-s pour le pluriel de la plupart des noms, -x pour le pluriel de la majorité des noms terminés par -al... sont des morphèmes) ou de prédéterminer un lexème (rôle des déterminants, par exemple).

La lexicographie se définit comme un travail technique de recensement des lexèmes et d'élaboration des dictionnaires. Certains de ces ouvrages, comme le Robert suivent la tradition de l'étymologie et de la morphologie et prennent plus particulièrement en compte le vocabulaire général. D'autres, au contraire, privilégient la description des choses et s'apparentent à une tradition encyclopédique qui privilégie l'accès au vocabulaire spécialisé. C'est le cas du dictionnaire Larousse. Cette opposition reflète les deux tendances qui s'affrontent depuis l'existence de ces instruments de vulgarisation du savoir et de la connaissance.

Le travail de l'enseignant consiste à mobiliser et faire mobiliser par ses élèves les ressources de la langue à travers des situations d'apprentissage favorisant l'enseignement du lexique afin d'enrichir le vocabulaire actif et passif des apprenants.

Brigitte Marin

Lexique ou vocabulaire ?

En linguistique, on fait la différence entre les deux.

Le lexique est l'ensemble des mots d'une langue. Cette notion est très théorique. Le vocabulaire est l'ensemble des mots effectivement employés par une personne dans un acte de parole précis (ou dans un énoncé écrit). C'est l'actualisation des mots du lexique.

On devrait donc parler du « vocabulaire de l'enfant » et de « l'apprentissage du vocabulaire » mais on peut employer indifféremment les termes *vocabulaire* et *lexique*, les deux étant considérés comme synonymes.

Particularités du lexique

Le lexique est un ensemble ouvert puisque la langue vit : apparition et disparition constante de mots, création de nouveaux termes (néologismes) en fonction des besoins, emprunts constants aux autres langues.

Le lexique est un ensemble non autonome car il se trouve placé au carrefour des autres secteurs de la linguistique :

- la phonologie pour la prononciation : *divin / divinité*
- la morphologie pour la forme des mots : cf la dérivation *coeur / courage / courageux / décourager / découragement*
- la sémantique pour la signification
- la syntaxe pour les propriétés combinatoires. L'environnement syntaxique peut faire changer le sens d'un mot : *jouer avec quelqu'un / se jouer de quelqu'un*. Le statut du sujet (animé ou pas) influe également : *Le pansement adhère à la plaie / Pierre adhère à une association ; Pierre joue / le bois joue...*